

GEORGES ROI. Le Roi a reçu l'Adresse des Communes sur l'objet du Bill qui lui a été remis il y a quelque-tems, pour limiter la durée des Parlemens. Les sentimens de ses fidèles Communes étoient déjà connus du Roi lorsqu'elles ont arrêté les articles de ce Bill ; & nulle sollicitation ne sauroit fortifier cette voye ancienne & constitutionnaire de marquer leurs desirs en de semblables occasions. Sa Maj. aura toujours la plus entière satisfaction, en se conformant aux souhaits de ses fidèles Communes : mais nulle considération ne sauroit la porter à se départir du devoir indispensable que la constitution lui prescrit, de concourir uniquement aux dispositions qui, après une mûre délibération & l'avis de son Conseil, lui paroîtront tendre à l'avantage & au bonheur de ses peuples.

De-là & par les dispositions faites, le mécontentement qui paroissoit devoir faire de l'éclat en Irlande, paroît maintenant tout-à-fait dissipé. La Régence a d'ailleurs pris des mesures capables d'y affermir la tranquillité publique dans toutes les parties du Royaume. Aussi, quelques personnes de rang de ce Royaume sollicitent auprès du Gouvernement des concessions de terrain en Amérique, où elles se proposent de former des Etablissmens, qu'ils composeroient de peuples tirés des terres mêmes qu'ils possèdent en Irlande. On ne doute pas que cette demande ne leur soit accordée.

On va établir à Dublin une Manufacture de tapisseries dans le goût de celle des Gobelins à Paris.

L'on parle beaucoup de supprimer les pensions sur l'établissement d'Irlande dans la prochaine séance du Parlement d'Angleterre : Pensions, ensemble celles qui sont sur l'Etablissement de